

# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2023 PV N. 5

**PRESIDENT**: M. Marc GIRAUD.

PRESENTS: M. Frédéric TALABOT - M. Marc LATOUR.

\*\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

#### **Forfaits**

#### - AC Kurdes Limoges:

Suite au mail reçu le 15.09.2023 de la part de M. Osman SHABAN nous informant du forfait général et de l'inactivité de son club.

Les équipes de Départemental 3 Poule C devant rencontrer ce club seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier, ainsi que les équipes de Départemental 4 Poule B.

Le club de l'AC Kurdes Limoges sera facturé de la somme 115 € par équipes (forfait général après 1er forfait).

# - AS FOLLES:

# MATCH N. 51224.1 AS FOLLES 2 / FROMENTAL D5 POULE A DU 10/9/2023

Suite au mail de l'AS FOLLES 2 qui nous informe du forfait de son équipe 2, La commission,

- Prend note du forfait de l'AS FOLLES 2
- Enregistre le résultat suivant :
  - ➤ AS FROMENTAL : 3 (3 pts) / AS FOLLES 2 : 0 (- 1 pt).

Le club de l'AS FOLLES sera débité de la somme de 48 € pour son 1er forfait.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

#### Challenge des réserves

# MATCH N. 52942.1 VERNEUIL SUR VIENNE SC 2 / LIMOGES LANDOUGE FOOT CHALLENGE DES RESERVES POULE E DU 17/9/2023

Suite au mail du Limoges Landouge Foot reçu le dimanche 17.09.2023 à 15h23 déclarant forfait La commission,

- Prend note du forfait de LIMOGES LANDOUGE FOOT 2
- Enregistre le résultat suivant :
  - SC VERNEUIL SUR VIENNE 2 : 3 (3 pts) LIMOGES LANDOUGE FOOT 2 : 0 (- 1 pt).

Le club de LIMOGES LANDOUGE FOOT sera débité de la somme de 48 € pour le 1er forfait.

#### <u>Amendes</u>

#### MATCH N. 26192178 LE PALAIS SUR VIENNE 2 / FCCO D2 POULE A DU 10/9/2023

Suite à l'absence de feuille de match de la rencontre du Palais sur Vienne 2 contre F.C.C.O 1, Le club du Palais sur Vienne sera débité de la somme de 21 €.

### **Changements d'horaires**

## MATCH N. 26333603 LIMOGES LA BASTIDE / FROMENTAL D5 POULE A DU 24/9/23

Suite au mail de l'US Limoges Bastide du mardi 19.09.2023, Ce match prévu le dimanche 24.09.2023, aura lieu à **15h00** au lieu de 13h00.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## Changements de terrains

### MATCH N. 26362960 FC OCCITANE / SOLIGNAC LE VIGEN US 2 D4 POULE C DU 8/10/2023

Suite au mail du 18.09.2023, du club de l'Occitane FC Match à jouer à <u>15h00 sur le stade du Docteur Loustaud à Magnac Bourg.</u>

<u>Le Président</u> <u>Le Secrétaire de séance,</u>

Marc GIRAUD Frédéric TALABOT

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD - Vice-Président